

Edition spéciale Scolaire & orientation

Pontcarré, Village forestier de la Brie



Les parcours
de scolarisation
de la maternelle
à l'âge adulte



*Chère poutcaréenne, cher poutcaréen,
Cette brochure s'adresse à toute la population
de Pontcarré ainsi qu'aux nouveaux habitants
à qui je souhaite la bienvenue
Bonne lecture.*

Votre maire, Tony Salvaggio

L'objectif de la présente brochure est d'expliquer le parcours scolaire, sous un angle local : Pontcarré et quelques communes environnantes, couvrant toutes vos questions de la maternelle à l'orientation post-bac et même la réorientation.

Elle vous offre un ensemble de pistes pour aborder ces sujets parfois stressants pour les parents et les jeunes, de manière pragmatique, sereine et bienveillante.

Nous espérons que vous la trouverez utile.

la Commission Communication
de Pontcarré

Sommaire

- L'école maternelle Louis Mazet à Pontcarré P 3
- L'école élémentaire Louis Mazet à Pontcarré P 4
- Espace jeunesse P 5
- Collèges et lycées autour de Pontcarré P 6
- L'alternance P 7
- Décrochage scolaire et obligation de formation des 16-18 ans P 8
- Orientation post-bac et réorientation P 10
- Les parcours de scolarisation collective de la maternelle à l'âge adulte P 12

Directeur de la publication :
Tony Salvaggio

Rédactrices en chef :
Catherine Macé,
Daphné Martin,
Rita Khanfour

Rédaction : les élus
et le personnel communal

Maquette et PAO :
Ateliers ACCAP

Impression :
Chauvat-Bertau

Crédits photos : les élus
et le personnel communal
Freepik.com
et Adobestock.com

L'école maternelle Louis Mazet à Pontcarré



L'école maternelle de Pontcarré accueille environ 115 élèves, de la petite section à la grande section. Chaque classe comprend entre 22 et 27 élèves. Il y a des classes à double niveau.

Cet établissement public fait partie de la circonscription d'inspection du 1er degré d'Ozoir la Ferrière et de l'académie de Créteil.

<https://ien-ozoir.circo.ac-creteil.fr>

Des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté sont proposés les APC (activités pédagogiques complémentaires).

Vous pouvez joindre l'école

☎ 01 64 66 18 41

@ ce.0771638M@ac-creteil.fr

Les horaires de l'école sont les suivants:

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30.

L'accueil maternel (pré et post scolaire)*

L'accueil de loisirs de Pontcarré ouvre tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 7h00 à 8h15. Accueillis par notre équipe d'animation, les enfants peuvent jouer à des jeux d'imitation, de société, dessiner, colorier, regarder ou écouter une histoire ... en attendant l'ouverture de l'école.

A 8h15 les animateurs accompagnent les enfants dans le hall maternel où ils sont accueillis par leur enseignante ou une ATSEM, agent municipal de la petite enfance.

A la fin des cours à 16h30, l'équipe d'animation prend en charge les enfants inscrits directement dans toutes les classes.

Ils prennent ensuite un goûter jusqu'à 16h50.

Les parents peuvent venir chercher leurs enfants **uniquement à partir de 17h00 et jusqu'à 19h00**, en attendant ils dansent, jouent et s'amuse autour des activités proposées.

Pontcarré n'a pas de crèche mais une liste d'assistantes maternelles est à votre disposition à l'accueil de la mairie, service scolaire.



La municipalité offre un lien privilégié aux parents d'enfants scolarisés à la maternelle via le portail famille, accessible depuis le site internet

www.mairiepontcarre.net

Un compte utilisateur et un mot de passe à cette application sont créés à l'inscription de l'enfant. L'inscription concerne la restauration, l'accueil pré et post scolaire.

Centre de loisirs : ☎ 06 47 84 37 24 • @ accueil.loisirs@mairie-pontcarre.com

*Les enfants doivent obligatoirement être inscrits à l'école et valider les inscriptions via le portail famille disponible sur <https://www.mairiepontcarre.net>.

L'école élémentaire Louis Mazet à Pontcarré

L'école élémentaire de Pontcarré accueille environ 185 élèves, du CP au CM2. Chaque classe comprend entre 23 et 27 élèves. Souvent, il y a des classes à double niveau.

Cet établissement public fait partie de la circonscription d'inspection du 1^{er} degré d'Ozoir la Ferrière et de l'académie de Créteil.

<https://ien-ozoir.circo.ac-creteil.fr>

Des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté sont proposés par exemple le PPRE (projet personnel de réussite éducative) et les APC (activités pédagogiques complémentaires).

Un accompagnant mutualisé peut être présent sur l'école, appelé AESH (Accompagnant des



Elèves en Situation de Handicap), pour accompagner au mieux les élèves à besoins éducatifs particuliers dans les classes.

Vous pouvez joindre l'école

☎ 01 64 66 32 79

@ ce.0770883S@ac-creteil.fr

Les horaires de l'école sont les suivants:

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
8h30-11h30 et 13h30-16h30.

L'accueil élémentaire (pré et post scolaire)*

L'accueil de loisirs de Pontcarré ouvre tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 7h00 à 8h15. Accueillis par notre équipe d'animation, les enfants peuvent jouer à des jeux d'imitation, de société, dessiner, colorier, regarder ou écouter une histoire ... en attendant l'ouverture de l'école.

A 8h15, les animateurs accompagnent les enfants dans la cour de l'école jusqu'à l'ouverture du portail par une enseignante à 8h20.

A la fin des cours à 16h30, les enfants descendent des classes et se dirigent vers un animateur afin de signaler leur présence, ils sont accompagnés dans le réfectoire pour le goûter.

A 16h50, 2 groupes se forment :

- Celui pour les devoirs surveillés. Ils se déroulent dans une salle de classe et sont encadrés par un animateur de 17h00 à 18h00. Les parents des enfants inscrits peuvent venir les chercher uniquement à partir de 18h00. Quand certains enfants sont toujours présents à 18h00, ils rejoignent le groupe de l'accueil du soir.
- Le second groupe concerne les enfants inscrits à l'accueil du soir qui se déroule dans les salles dédiées à l'accueil de loisirs avec un départ échelonné de 17h00 à 19h00.

Centre de loisirs : ☎ 06 47 84 37 24 • @ accueil.loisirs@mairie-pontcarre.com

La municipalité offre un lien privilégié aux parents d'enfants scolarisés à l'école élémentaire via le portail famille, accessible depuis le site internet www.mairiepontcarre.net. Un compte utilisateur et un mot de passe à cette application sont créés à l'inscription de l'enfant. L'inscription concerne la restauration, l'accueil pré et post scolaire.



*Les enfants doivent obligatoirement être inscrits à l'école et valider les inscriptions via le portail famille disponible sur <https://www.mairiepontcarre.net>.



Il s'agit d'une structure d'animation libre d'accès, dédiée aux jeunes de la commune âgés de 11 à 21 ans. L'espace jeunes est géré par des animateurs municipaux qui assurent l'accueil du public et leur encadrement.

C'est un espace de loisirs et d'émancipation où le jeune vient participer à des activités sportives, créatives proposées par les animateurs mais aussi à l'initiative des jeunes.

Les animateurs jeunesse proposent des plannings d'activités diversifiés mais également l'organisation de sorties (parc d'attraction, cinéma, lieux culturels, etc.) et de séjours.

En parallèle, une aide est aussi proposée aux jeunes de la commune afin de s'insérer dans la vie active en répondant à leurs interrogations sur les thèmes :

- Scolarité,
- Métiers, citoyenneté,
- Accès à la vie professionnelle,
- Mise en place de services pratiques comme la recherche de travail ou la rédaction de CV,
- Projets.



Informations pratiques :

Horaires hors vacances scolaires :

Lundi / mardi / jeudi / vendredi : 17h00-19h00

Mercredi / samedi : 14h00-19h00

Horaires vacances scolaires :

Du lundi au samedi : 14h00-19h00

Contactez la mairie pour avoir les coordonnées du Responsable de l'Espace Jeunes ou utiliser le formulaire de contact disponible sur le site

www.mairiepontcarre.net

section Activités Enfance et Jeunesse



L'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs de Pontcarré est ouvert tous les mercredis et vacances scolaires de 7h00 à 19h00 pour les enfants scolarisés, ainsi que pour les enfants non scolarisés au groupe scolaire Louis Mazet et domiciliés sur la commune. L'inscription se fait via le portail famille.

Pour chaque période de vacances scolaires, un programme d'activités est élaboré conformément au projet pédagogique.

L'accueil de loisirs peut être fermé à certaines périodes (août par exemple pour 2 semaines).



Collèges et lycées autour de Pontcarré

Filière Générale	Public	Collège Eugène Delacroix , avenue Eugène Delacroix	Roissy en Brie	Bus 501
		Collège Anceau de Garlande , 17, boulevard de la Malibran	Roissy-en Brie	Bus 501
	Privé	Collège Sainte Thérèse Classe de 6ème : 6, avenue de la Doutre Classe de 5ème à la 3ème : avenue Erasme, rond-point de l'Europe • www.ecst.org	Ozoir- La Ferrière	Bus 13 puis Bus A
Filière Profes- sionnelle	Public	Lycée Lino Ventura , avenue Marcel Pagnol Spécialités : vente, administratif, sanitaire et social, aide-soignant, aide à domicile Niveau : CAP, BEP, DEAS, MCAD	Ozoir- La Ferrière	Bus 13 puis Bus A
	Privé	Lycée les Sinoplies , 12, avenue Joseph Bodin de Boismortier Spécialité : cuisine Niveau : CAP	Roissy en Brie	Bus 501

Lycées autour de Pontcarré

Filière Générale	Public	Lycée Charles Le Chauve , 4, avenue Joseph Bodin de Boismortier	Roissy en Brie	Bus 501
	Privé	Lycée Sainte Thérèse , avenue Erasme, rond-point de l'Europe • www.ecst.org	Ozoir- La Ferrière	Bus 13 puis Bus A
Filière Profes- sionnelle	Public	Lycée Lino Ventura , avenue Marcel Pagnol Spécialités : gestion administration, commerce, vente, accueil et relation client, accompagnement soins et service à la personne Niveau : Bac professionnel	Ozoir- La Ferrière	Bus 13 ou 16
	Privé	Lycée les Sinoplies , 12 avenue Joseph Bodin de Boismortier spécialité : accompagnement soins et service à la personne, classe relais niveau : Bac professionnel	Roissy en Brie	Bus 501
Filière Techno- logique	Public	Lycée Lino Ventura , avenue Marcel Pagnol Spécialités : ST2S Niveau : Bac technologique	Ozoir- La Ferrière	Bus 13 ou 16

L'alternance

L'alternance permet de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et la culture de l'entreprise. C'est un système de formation qui est fondé sur une phase pratique qui alterne avec la phase théorique. C'est une véritable passerelle pour l'emploi et l'insertion professionnelle.

L'alternance comprend deux types de contrats :

- le contrat d'apprentissage
- le contrat de professionnalisation.

Tous deux répondent au même objectif de montée en compétence du salarié en combinant travail en entreprise et formation théorique et concernent les jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Pourquoi s'intéresser à l'alternance ?

- Obtenir un diplôme ou une qualification parmi un large choix de métiers ;
- Bénéficier de la gratuité des frais de formation ;
- Mettre en pratique les enseignements théoriques ;
- Être rémunéré, pendant sa formation en tant que salarié ;
- Accéder plus facilement à l'emploi, grâce à l'expérience professionnelle acquise en entreprise.

L'alternance permet de concevoir un projet professionnel complet grâce à une formation diplômante ou qualifiante et une expérience concrète en entreprise.

Pour aller plus loin :



	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Pour qui ?	Jeunes de 16 à 25 ans Jeune ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire, fin de 3e	Jeunes de 16 à 25 ans Autres profils ; demandeurs d'emplois de 26 ans et plus, bénéficiaires de certaines allocations (RSA, ASS, AAH, API, etc..)
Théorique	Statut scolaire, dans un lycée professionnel ou dans un centre de formation d'apprentis (CFA)	Statut scolaire ou étudiant
Durée	2 ans	6 mois à 1 an
Pratique : où ?	Entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole employeurs du milieu associatif et des professions libérales Employeurs du secteur public non industriel et commercial : fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière, établissements publics administratifs.	tout employeur assujéti au financement de la formation professionnelle continue. Sont exclus : l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs.
Pour quel diplôme ?	Acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master...) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont l'ensemble des titres professionnels relevant du ministère chargé du Travail.	Acquérir une qualification professionnelle reconnue comme : obtenir un diplôme ou un titre professionnel enregistré dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou un certificat de qualification professionnelle (CQP) ou une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale.

DECROCHAGE ET OBLIGATION

La loi du 26 juillet 2019 "Pour une école de la confiance" a créé l'obligation de formation qui s'applique à tout jeune à l'issue de la scolarité obligatoire et ce jusqu'à 18 ans. Il s'agit de proposer les solutions de retour à la qualification et à l'emploi.

Qui est concerné par cette mesure obligatoire :

Tout mineur de 16 à 18 ans:

- En situation de décrochage du système scolaire
- Diplômé ou non et qui n'est ni en emploi, ni en éducation, ni en formation

Le jeune aura un accompagnement sur mesure, des solutions variées et une mobilisation de tous les professionnels.

À qui s'adresser pour s'informer ?

- Un numéro vert 0 800 122 500
- Une plateforme en ligne Nouvelles Chances
www.nouvelles-chances.gouv.fr
- La mission locale, dont dépend le jeune en décrochage.

Pour Pontcarré, la Mission Locale est Plateau de Brie 01 64 43 52 90

La Mission locale est chargée d'assurer le respect de cette obligation de formation, en lien étroit avec les autres acteurs : établissement scolaire, centre d'orientation et d'informations, Pôle emploi, structure de rattachement scolaire (Micro lycées), école de la deuxième chance, etc.



SUBVENTIONS CCAS Le CCAS de Pontcarré octroie les aides suivantes :

1. une allocation de 100 euros aux étudiants pontcarréens ayant obtenu leur bac et poursuivant leurs études.
2. une allocation de 110 euros à tous les jeunes pontcarréens qui ont validé la formation complète et obtenu le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Conditions d'attribution :

- Résider à Pontcarré,
- Déposer un dossier dans l'année qui suit l'obtention de votre diplôme.

Le dossier doit contenir :

- une copie du diplôme de baccalauréat ou le relevé de notes,
- ou une copie du diplôme du BAFA,
- un Relevé d'Identité Bancaire.

SCOLAIRE

DE FORMATION DES 16-18 ANS

L'engagement de service civique est encouragé afin d'offrir un temps de remobilisation au jeune en décrochage scolaire lui permettant d'envisager ensuite de rentrer en formation ou en emploi dans des conditions plus favorables. En complément, il pourra être proposé au jeune de s'engager dans des actions de bénévolat.

L'engagement au Service National Universel peut être conseillé aux jeunes mineurs qui ne sont ni en emploi ni en formation depuis plus longtemps.

Le service civique permet d'exercer une mission dans un organisme (public ou privé) agréé par l'État. Vous devez être âgé de 16 à 25 ans. Vous ne percevez pas de salaire, mais une indemnité.



Epide de Montry

Autres pistes en cas de décrochage scolaire

- **Ecole de la deuxième chance :** s'adresse aux jeunes décrocheurs de moins de 26 ans. Elle propose des parcours de six mois pour une remise à niveau en fin de collège.

<https://reseau-e2c.fr>

<https://masecondechance.onisep.fr>

- **Epide :** l'établissement public d'insertion accueille les jeunes décrocheurs sans aucune qualification ni diplôme et propose des sessions moyennes de six à huit mois en internat où la resocialisation est l'objectif principal. Cours de remise à niveau et valeurs de type militaire.

<https://epide.fr>

- **<https://1jeune1solution.gouv.fr>** propose des pistes de solution pour s'adapter au cas de chaque jeune.



Orientation post-bac et réorientation

Le sujet est vaste, les possibilités multiples, voici quelques pistes et liens pour aller plus loin. Dès l'année de première, il faut commencer à se projeter. Comment faire ?

- **L'ONISEP**, éditeur public, est un point de départ intéressant car le site contient une mine d'informations quelque soit le niveau : articles, petits livres, vidéos, etc.

www.onisep.fr



❖ notamment : une section "les études supérieures expliquées aux parents" composée de 3 vidéos

- **Les salons** - gratuits - de rencontres avec les universités et les écoles proposent des conférences sur différents thèmes relatifs aux typologies d'enseignements (écoles d'ingénieur, écoles de commerce) ou aux domaines (journalisme, audiovisuel, commerce, défense...). Ils peuvent durer de 1 à 3 jours. Avec deux périodes clés : janvier à mars ou septembre.

❖ L'Etudiant www.letudiant.fr,
le Figaro-Etudiant
<https://etudiant.lefigaro.fr>,
Studyrama www.studyrama.fr

❖ La nuit de l'orientation
www.nuitdelorientation77.fr
organisée par le département de Seine-et-Marne en partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industrie.

• Les Journées Portes Ouvertes - gratuites.

En général, le samedi, parfois le soir, les écoles et universités ouvrent leurs portes, certains jours de l'année seulement et proposent des ateliers et rencontres avec les professeurs et étudiants des promotions en cours. Idéal pour se "baigner" dans l'atmosphère : ne pas hésiter à regarder les sites internet qui annoncent les portes ouvertes quelques mois en amont (même en période de pandémie, les portes ouvertes sur site sont remplacées par des visio conférences).

- **Les coachs d'orientation** - prestation payante - sont des professionnels qui aident le jeune à se connaître via des outils (RIASEC, etc..) et des entretiens d'échange.

❖ Mental'O www.mental-o.fr, etc.
❖ sites à regarder mareussite.com,
trouvetavoie.net, etc.

L'année de Terminale est une année clé avec, en plus les épreuves du bac : Parcoursup, cet outil informatique dans lequel mettre ses vœux pour le supérieur sur une période donnée.

Tout le détail sur www.parcoursup.fr

En Terminale, il faut se permettre deux choses : se donner le droit de rêver et le droit à l'erreur.

Considérer le plus de vœux possibles, a minima :

- 2 vœux de rêve : inatteignables peut-être mais il est important de cocher la case "j'ai essayé", parce qu'on ne sait jamais.
- 2 vœux réalistes : "j'ai le dossier pour être pris".

• 2 vœux protection : “ce n’est pas vraiment ce que je vise” mais cela évite le stress de la liste d’attente.

FAIRE LE CHOIX D’ÉTUDES, c’est accepter de prendre un chemin (parmi plusieurs), avec un moyen (train, vélo, chemins de campagne avec villages).

Exemple, “dans 3 ans avec un BUT ou licence, je choisirai un master : j’ai grandi, mûri, je me connais mieux...”

Il y a deux aspects à considérer dans les études supérieures :

1°/ Dans quel univers ?

2°/ Par quel chemin ?

Dans votre poursuite d’études, l’important est de choisir le type de pédagogie qui vous correspond : cadré, liberté, besoin de transition après le lycée, besoin de concret.

Les classes préparatoires proposent une grande stimulation intellectuelle dans un cadre très scolaire.

L’université ? La licence est une base pour ensuite se spécialiser ou se professionnaliser. Elle implique d’être « adulte », de se prendre en main car elle offre une grande liberté d’apprendre, à son rythme. Il faut être capable d’aller chercher de la culture autour des cours, de trouver sa propre organisation.

Les IUT (Institut universitaires de technologie) proposent des BUT (Bachelors universitaires) en trois ans et permettent de combiner théorie et pratique, d’appliquer ce que l’on apprend, d’avoir de nombreux cours en petits groupes et une réelle proximité avec les enseignants. A la clé : un diplôme qui permet de s’arrêter là et un grade de licence qui permet de poursuivre ses études jusqu’à bac +5.

Les écoles post-bac peuvent être de commerce (privées), d’ingénieurs (publiques ou privées) ou spécialisées (art, architecture, digital, tourisme, communication...). A savoir : elles permettent de plus en plus de se former en alternance, ce qui permet notamment de financer ses études.



Que faire si vous vous êtes trompés ?

Vous réorienter

En septembre :

- il existe une procédure complémentaire dans Parcoursup, jusque mi-septembre.
- quelques salons sont proposés avec des écoles, vraisemblablement payantes.
- oser appeler les formations visées : il peut y avoir des désistements.

Après septembre, certaines écoles proposent des rentrées décalées en Janvier / Février.

Autre piste : adresser des organismes de formation différents : CNAM, GRETA, AFPA, etc.

En dernier recours, éviter une année blanche : il y a tant d’expériences et découvertes vers lesquelles s’ouvrir. Trouver un job, faire du bénévolat, y compris à l’étranger (www.service-civique.gouv.fr), faire un stage (convention de stage auprès de la chambre de commerce de l’entreprise), monter un projet, apprendre un logiciel, une langue, etc..

L’objectif est de valoriser ce temps d’arrêt sur votre Curriculum Vitae.

Les parcours de scolarisation de la maternelle à l'âge adulte



Post-bac

- BTS*
- BUT*
- Licence - Master - Doctorat
- Classe Préparatoire Grandes Ecoles
- Ecoles post-bac, parfois sur concours : architecture, vétérinaire, etc..



Lycée ou CFA*

- Baccalauréat général
- Baccalauréat technologique
- Baccalauréat professionnel
- BEP*
- inclut parfois les EBP* : ULIS* - Lycée



Collège ou CFA*

- Diplôme National du Brevet
- 3ème prépa-métiers
- CAP*
- Inclut parfois les dispositifs EBP* : ULIS* - Collège



Élémentaire

- Inclut parfois les dispositifs EBP* : ULIS* - Ecole, IME*, etc..

Maternelle



* **EBP** = Elèves à **B**esoins **P**articuliers,
IME = Institut **M**édico-**E**ducatif,
CAP = Certificat d'**A**ptitude **P**rofessionnel,
BTS = Brevet de **T**echnicien **S**upérieur,

ULIS = **U**nités **L**ocalisées pour l'**I**nclusion **S**colaire,
CFA = **C**entre de **F**ormation d'**A**pprentis,
BEP = Brevet d'**E**tudes **P**rofessionnel,
BUT = **B**achelor **U**niversitaire de **T**echnologie,